



LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois

Bonnes Vacances



N°04 : Juin 2022

LE MOT DU MAIRE

Chers Thurysiennes et Thurysiens,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour votre compréhension suite au problème d'eau potable que nous avons rencontré : même s'il n'était évident pour personne d'avoir seulement 1,5 litres d'eau par jour et par personne, une grande majorité d'entre vous l'ont bien compris et ont fait preuve de bienveillance pour ces distributions organisées au jour le jour !

Après deux années perturbées par le Covid et la crise sanitaire qui en a découlé, c'est avec un grand plaisir que nous avons pu réorganiser des manifestations communales afin de faire revivre notre petit village :

- La Cérémonie du 8 mai avec la participation des enfants et de leurs parents. Toujours un grand merci à ces jeunes interprètes des chants commémoratifs.
- La Fête du Village et sa Brocante.

Nous continuerons sur notre lancée en organisant les festivités du 14 juillet : Rendez-vous « Rue de Paris » sur le vieux stade vers 21 H 00 pour le défilé et vers 22 H 30 pour le feu d'artifice.

Enfin, je tiens à nouveau à remercier tous les bénévoles, le conseil municipal et les employés communaux pour leur dévouement à faire vivre notre village.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances.



Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

**Du
Lundi 08 août 2022
Au
Vendredi 26 août 2022**

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

**Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)**

de 9 H 00 à 11 H 30

**Les
MARDI et VENDREDI
de 16 H 30 à 19 H 00**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du **lundi 08 août 2022 au vendredi 26 août 2022**. Vos colis et lettres en instance seront déposés, normalement, à La Poste de Mareuil sur Ourcq.



SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

- ❖ Habitants de la commune :
 - 250 €
- ❖ Extérieurs à la commune :
 - 350 €



Location de la vaisselle : 70 centimes d'euros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, un protocole de paiement a été mis en place avec la trésorerie de Crépy en Valois pour vous permettre de payer en ligne vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité.

Une fois le contrat de location établi, la trésorerie vous envoie des codes pour vous connecter et effectuer votre paiement par virement bancaire.

Si vous souhaitez effectuer le paiement par chèque ou numéraire, il suffit de vous rendre dans les locaux de la trésorerie à Crépy en Valois, avec le document reçu à votre adresse.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PASSEPORT - CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.



Votre préfecture
se modernise
Ne perdez plus
de temps
aux guichets

Carte nationale d'identité, passeports, carte grise, permis de conduire

**VOS DÉMARCHES
EN LIGNE 24h/24, 7j/7**

www.ants.gouv.fr

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruit peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage. Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs ou devant les portes des maisons.

STATIONNEMENT GÊNANT

Des véhicules sont stationnés sur les trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes. il est rappeler que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**

Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.



BRÛLAGE DES DECHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise.

Ensuite, les jeunes sont convoqués pour effectuer la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Une fois la JDC effectuée, l'inscription des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans est automatique.

**Merci de vous présenter en mairie
les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00
pour vous faire recenser**



PÉRISCOLAIRE – CANTINE

Inscriptions et réinscriptions

**CENTRE SOCIAL RURAL
« Espace Valois Multien »
1, rue de la Fraternité - 60620 Betz**

Tél. 03 44 87 44 59 - Fax. 03 44 87 48 93

E-mail : csrbetz@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00



RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en mairie ou sur service-public.fr toute l'année.

Si vous souhaitez vérifier votre inscription et votre bureau de vote, vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez vous rendre sur le site :

- service-public.fr
 - Rubrique Papiers – Citoyenneté
 - Citoyenneté
 - Elections



Vous choisissez la rubrique qui vous intéresse et le service vous guide pas à pas.

Attention : pour la vérification de l'inscription, il est impératif de remplir entièrement son état civil. Si vous n'indiquez pas tous vos prénoms, vous ne serez pas identifié.

Pour vous inscrire, vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures de permanences, avec les pièces suivantes :

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile - 3 mois
- Formulaire de demande d'inscription n°12669*01 (disponible en mairie)

Si vous êtes déjà inscrit dans une autre commune, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite, notamment en cas de changement de domicile.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)



PROJET DE CITY STADE

Actuellement, le projet d'installation du city stade est suspendu car le Conseil Municipal doit réfléchir à une nouvelle implantation.

En effet, le projet initial prévoyait de l'installer derrière le terrain de tennis, dans la continuité de l'école, mais suite à l'opposition des riverains, l'installation n'a pas pu se faire à cet endroit.

Jérôme MARGOTTET
Maire

PASS PERMIS CITOYEN

Depuis que le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce service en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise, le Pass Permis Citoyen rencontre un fort succès auprès de nos jeunes.

Depuis sa mise en place, en juillet 2021, 2 jeunes ont terminé leurs 70 heures de bénévolat en effectuant divers petits travaux pour la commune. 2 jeunes ont débuté leurs heures à effectuer et 1 jeune attend le retour de la convention pour pouvoir commencer.

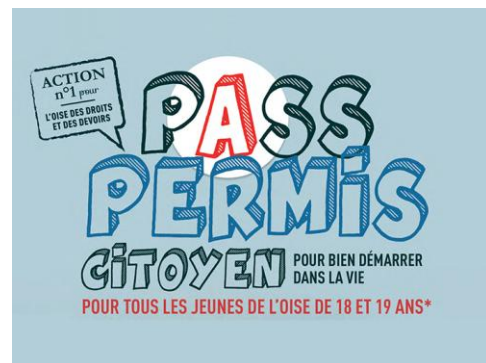
QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Précisons que ces heures de bénévolat à effectuer, sur l'inscription volontaire du jeune, sont à faire en fonction des projets de la mairie et que nos jeunes citoyens doivent s'adapter à l'emploi du temps communal et non l'inverse.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1^{ère} fois (de manière anticipée ou non)



Jérôme MARGOTTET
Maire

TIR À LA CARABINE

Attention, même si les terrains privés peuvent être utilisés pour le tir à air comprimé de loisir (article R312-40 du Code de la Sécurité Intérieure), certaines conditions doivent être respectées notamment la catégorie de l'arme concernée (D ou C), les autorisations ou déclarations correspondantes, les zones de tirs par rapport aux maisons voisines. « En cas d'incident, les responsabilités civiles ou pénales pourront être engagées avec une éventuelle mise en danger d'autrui, même de façon non intentionnelle, du fait du non respect des règles de sécurité locales ».

Rappelons qu'une interdiction de tir dans certains lieux ou à proximité est généralement instaurée dans l'arrêté préfectoral de sécurité publique, il est donc important de le consulter avant toute pratique.

Jérôme MARGOTTET
Maire

INCIDENT CONSOMMATION EAU POTABLE

Il faut savoir que l'eau potable que nous consommons tous les jours, dessert les communes de Thury en Valois et de La Villeneuve sous Thury.

Le 5 mai, un prélèvement d'eau a été effectué sur la commune de La Villeneuve sous Thury par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les analyses de ce prélèvement ont fait apparaître la présence d'une bactérie ESCHERIACHIA COLI.



Définition provenant du site de l'Institut Pasteur :

« L'Escherichia Coli (E. coli) est une bactérie qui réside dans le tube digestif de l'homme et des animaux à sang chaud. La majorité des souches de E. coli sont inoffensives, quelques unes seulement sont pathogènes pour l'homme. C'est le cas des souches de E. coli dites entérohémorragiques (ECEH). Ces dernières provoquent des diarrhées sanglantes et produisent une puissante toxine à l'origine du syndrome hémolytique et urémique (SHU). Régulièrement, des souches de ECEH sont la cause d'intoxication alimentaire via la consommation de produits animaux (viande ou produits laitiers) mal cuits ou consommés crus. Les fruits et légumes frais, ayant été en contact avec des ECEH peuvent être également à risque. »

C'est ainsi que les deux communes ont été informées de la restriction de consommation de l'eau du robinet pour continuer sur la mise en place de distribution d'eau en bouteille.

Je profite de cet article pour remercier les services de la SAUR pour leur rapidité et leur efficacité à organiser la 1^{ère} distribution d'eau.

De nouveaux prélèvements ont été faits le 11 mai et les analyses ont montré un retour à la normale. De plus, l'ARS a visité la station de pompage et le réservoir d'eau. A cette occasion, le réservoir a été entièrement nettoyé par les services de la SAUR et le Syndicat des Eaux de la Grivette a notamment voté dans son budget 2022 des travaux de rénovation du réservoir d'eau.

Le Syndicat des Eaux de la Grivette est toujours dans l'attente d'une réponse concernant la cause de cette pollution.

Jérôme MARGOTTET
Maire

CIMETIÈRE COMMUNAL

Des disparitions de fleurs et de coupelles sont encore à déplorer dans notre cimetière communal, sans parler du banc qui permettait de s'asseoir qui a disparu.

Ces comportements irrespectueux ne sont malheureusement pas pris sur le fait, les fautifs savent que leurs actes sont blâmables et prennent bien garde à ne pas assumer leurs actions.

Espérons qu'un jour ils deviennent plus matures et respectent les défunts et leurs familles.

La Municipalité ne sera pas indulgente en cas d'infraction, des signalements en gendarmerie seront effectués si des plaintes sont reçues en mairie.

Merci à Mesdames LE GOUËDEC Thérèse et GILLES Sylvie pour leur arrosage et entretien réguliers des tombes des soldats morts pour la France.

PERMISSION DE VOIRIE

Attention, rappel d'information :

Si vous vous faites livrer des matériaux plus importants que d'ordinaire et que la livraison est effectuée par un poids lourds qui empiète sur la voirie communale ou encore pour l'installation d'un échafaudage, il est obligatoire de faire une déclaration en mairie quand le domaine public est occupé (trottoir, voie de circulation).

Pour votre sécurité et celle des autres usagers, un arrêté du Maire vous sera fourni vous permettant d'occuper le domaine public :

- soit à la demande de l'entreprise concernée (par exemple pour un camion de déménagement)
- soit sur simple demande écrite de votre part



L'arrêté du Maire fait l'objet d'un affichage (mairie et site internet), ainsi la population est informée de la situation ce qui évite bien des désagréments.

En cas d'accident, sans arrêté du maire, vous serez tenu pour seul responsable.

Merci d'avance de votre compréhension car ces quelques règles ne sont pas là pour vous contraindre mais au contraire pour vous protéger.



DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

Concernant l'église, l'architecte chargé du diagnostic nous a fait parvenir les premiers résultats de l'étude extérieure du bâtiment, qui, sans surprise, n'est pas rassurant.

Nous n'avons pas encore eu de retour positif pour les aides demandées auprès de la Fondation du Patrimoine et de la mission Stéphane BERN. Nous réitérerons nos demandes en fin d'année.

Suite à la visite de M. Eric WOERTH, député de notre circonscription, le 28 avril 2022 en mairie, nous avons abordé différents points importants tels que la circulation des poids lourds dans l'avenue du Château, la rue de l'église et la rue de Crépy et la vitesse excessive des véhicules dans ces mêmes rues (ces deux sujets ont été maintes fois abordés avec différents services du Conseil Départemental, les architectes de l'église etc.). Enfin, lors de son passage à la fête du village – Brocante, M. WOERTH a visité l'église et a pu constater qu'il était urgent d'agir et de nous aider.

La part communale des impôts a augmenté cette année passant de 36.39 % à 36.75 % pour la Taxe Foncière Bâti et de 50.68 à 51.18 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie. Chaque année, certains habitants ont l'impression que la commune augmente trop fortement ses taxes au vu de leur feuille d'imposition mais ce n'est pas forcément le cas, car les différentes taxes ne sont pas du fait de la commune uniquement, mais aussi du département ou de la communauté de communes par exemple.

Merci à M Baptiste DEBOSQUE, exploitant agricole, qui apporte régulièrement son aide à la commune, comme le faisait son grand-père - M. Bernard DE BESOMBES, et notamment lors de pollution de l'eau.

Pour rappel, certaines cours et places communes du village ne sont pas communales, certaines sont privées et appartiennent aux différents propriétaires qui habitent dans ces cours, c'est pour cette raison que la commune ne peut pas intervenir dans ces cours communes privées pour effectuer certaines réparations.

Enfin, le parking de la salle des fêtes n'est pas un parking public malgré la tolérance en usage. Trop de véhicules y stationnent trop longtemps alors que ce parking est normalement réservé aux usagers de la salle des fêtes (personnel périscolaire, locataires de la salle par exemple). Si des abus sont constatés à nouveau, un arrêté pourra être pris pour verbaliser les contrevenants.

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Le zonage d'assainissement est toujours en cours et en attente de l'enquête publique car le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal réclame des documents très longs à obtenir auprès des services de la DREAL.

Nous espérons pouvoir organiser l'enquête publique d'ici la fin de l'année civile au maximum afin de pouvoir demander de nouveaux devis et demandes de subventions pour lancer des travaux de réhabilitation de nos canalisations.

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

ENTRETIEN ET ENVIRONNEMENT

Il est rappelé aux propriétaires et aux locataires que les haies, arbres, arbustes etc. doivent être régulièrement **coupés et évacués** pour ne pas empiéter sur le domaine public. Ces entretiens réguliers ont pour but de conserver l'aspect agréable et entretenu de notre village et ses hameaux.



Par ailleurs, nous constatons malheureusement de plus en plus souvent des dépôts sauvages de déchets de toutes sortes sur le territoire de la commune. Si vous constatez de nouvelles dégradations de ce type, merci d'avance de nous en avertir.



Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE

Malheureusement, nous sommes toujours en attente des subventions pour pouvoir commencer les travaux de rénovations de notre station. Une relance sera à nouveau faite auprès des différents services début juin, mais les diverses échéances électorales perturbent l'avancement de nos dossiers.

Il reste encore quelques retardataires pour la mise en conformité de leurs évacuations des eaux pluviales hors du réseau des eaux usées mais la majorité d'entre vous ont fait le nécessaire et nous vous en remercions grandement car la station se porte déjà mieux grâce à cela. Une dernière relance sera envoyée prochainement.

Une réunion s'est tenue le 04 mars dernier avec la police de l'eau et la SATESE qui nous ont félicité pour toutes nos démarches et premiers résultats obtenus.

Petit rappel très important : il est **indispensable de ne plus mettre de lingettes**, protections féminines dans vos toilettes car celles-ci, non dégradables, empêchent l'écoulement normal dans les tuyaux et finissent par obstruer le panier de dégrillage en entrée de station, surchargeant ainsi le réseau au risque de refoulement chez les particuliers !

Chacun de nous doit fournir un effort pour le bon fonctionnement de la station.

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le 21 juin, la société WIAME interviendra à nouveau pour réaliser le rebouchage des nids de poule sur Thury, le Moulin de la Grivette et Collinance. Cette année encore, il s'agit d'un traitement curatif et nous espérons pouvoir faire du traitement préventif à l'avenir.

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

L'ÉQUIPE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Composée de Roger MARTIN, Bernard TARET, Sylvie GILLES, Lucette MONTIGNY et moi-même, l'équipe a réalisé comme annoncé dans les précédentes parutions :

✓ La Salle des Fêtes :

Nous avons effectué le nettoyage des dalles de plafond et nous les avons repeintes. Le résultat n'est pas entièrement satisfaisant car le support est en feutrine, mais cela fait tout de même plus propre.

La peinture des murs est prévu cet été, tout devrait être terminé pour la rentrée de septembre.

Merci à la société BRICOLOISE qui nous a aidé dans le choix du type de peinture, qui nous a fourni le nuancier et fait bénéficier de ses tarifs auprès de ses fournisseurs.

Merci également à Elisa AUBERT qui, dans le cadre de son « pass permis » nous a apporté son aide.

✓ L'ancien vestiaire du Stade Jean-Marc FABISIAK

Les travaux dans notre ancien vestiaire ont commencé. Nous avons nettoyé l'ensemble, abattu toutes les cloisons, remis de niveau la charpente et changer les tuiles.

Des demandes de devis sont en cours pour tout ce que nous ne pouvons pas réaliser par nous-mêmes tels que les fenêtres, la plomberie et l'électricité.

Ces travaux sont entrepris dans le but de transformer ce bâtiment de 60 m² construit par nos anciens en un logement locatif.

Merci à MM. Philippe MONTIGNY et Joël LAINE qui nous ont rejoint pour casser et évacuer les gravats.

Prochainement, nous nous occuperons de rafraichir le bureau de notre secrétaire de mairie.

Bonnes vacances à tous,



Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

LA FÊTE DU VILLAGE - BROCANTE

La Commission des Fêtes et Cérémonies et le Conseil Municipal remercient les habitants du village, et ceux des villages alentours, de nous avoir soutenus dans l'organisation de la Fête du Village – Brocante, dans un délai assez court !

Nous sommes heureux que 37 exposants aient répondu « présents » lors de cette journée festive, d'autant plus festive avec la présence des forains et leurs attractions.

Un énorme merci à Elisa AUBERT et Camille POZZEBON de leur patience pour veiller à la sécurité près des structures d'activités proposées, à attendre les petits et grands prêts à s'amuser.

Un grand merci aux bénévoles qui ont assuré la cuisson et la préparation des sandwiches.

La Fête s'est poursuivie le lundi soir par les traditionnels tours gratuits. Merci à tous.

Nous espérons que vous avez été ravis de ce week-end, comme nous les membres de la commission, avons été heureux de vous offrir cette journée.

Encore merci à tous, portez vous bien et à bientôt.

Bonnes vacances



La Commission des Fêtes et Cérémonies



VOTRE C.C.A.S.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS de Thury en Valois intervient en faveur des personnes qui sont en difficulté, afin de leur apporter une aide pouvant être matérielle, administrative ou morale, et ce, en toute discrétion.

Rappelons que dans nos petites communes, l'existence d'un CCAS n'est pas obligatoire et que c'est la volonté du Conseil Municipal de le conserver.

Suite à deux démissions, le CCAS a accueilli 2 nouveaux membres. Il est composé de 4 membres du conseil municipal et 4 membres bénévoles suivants :

Thérèse LE GOUËDEC
Sylvie GILLES
Lucette MONTIGNY
Bernard TARET

Chantal SENTUBERY
Sylviane MARGOTTET
Jocelyne TARET
Jean-Jacques GRISOT

Plusieurs actions ont été menées durant l'année :

- des colis alimentaires ont été distribués à 3 familles, sur simple inscription de leur part en mairie
- Des bons d'achat ont été distribués à l'occasion des fêtes de Pâques pour les personnes de 65 ans et plus. Les membres du CCAS ont décidé à l'unanimité de privilégier le commerce « Ô Marché » pour ces bons d'alimentation qui ont rencontré un franc succès.

Ce commerce de produits frais a été présent sous une autre forme durant le confinement et il est tout à fait normal pour le CCAS de l'aider à fonctionner pour maintenir ce commerce de proximité, tout en évitant à nos anciens d'avoir à se déplacer hors de la commune pour profiter de ce bon d'achat.

Le CCAS remercie les bénéficiaires qui n'ont pas souhaité en profiter et qui sont venus en mairie pour nous faire part de leur volonté de conserver ces fonds pour aider éventuellement d'autres personnes au cours de l'année.

D'ailleurs, Le CCAS tient à préciser que ses fonds ne sont pas extensibles et qu'il ne peut malheureusement pas suivre l'inflation... Certes, le montant n'a pas varié depuis plusieurs années mais nous faisons toujours au mieux pour vous faire plaisir en vous offrant ces bons.

Enfin, lors de la brocante du village, merci à tous ceux qui ont participé à la tombola du CCAS qui, avec ces gains, pourra continuer à aider les habitants de la commune qui feront appel à nous.

N'hésitez pas à nous contacter, toujours par l'intermédiaire de la mairie au 03.44.87.23.14 qui est le lien entre vous et nous.

Les membres du CCAS

CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ



Deux ans et demi sont passés sans pouvoir organiser notre goûter mensuel, ce qui était vraiment démoralisant pour tous !

Enfin nous nous sommes tous réunis à nouveau en mai et en juin. Quel plaisir !

Avec la période estivale, comme traditionnellement, il y a une interruption mais nous vous donnons rendez-vous pour le prochain goûter qui aura lieu à la salle des fêtes le **14 SEPTEMBRE 2022**.

**Le Club Détente et Amitié
est ouvert à tous,
sans aucune limite d'âge.**

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Les membres du bureau sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou question :

Sylviane ANTRAIGUE – Présidente - 03.44.87.28.47

Josette VAILLIÈRE – Trésorière - 03.44.87.30.28

Jocelyne NAIN – Secrétaire - 06.62.38.04.35



Attention : Le bureau sera renouvelé en janvier 2023 lors de l'assemblée générale. Avis aux volontaires !

Nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous et bienvenue à nos nouveaux adhérents.



La présidente,
pour le Bureau

L'AMICALE DES PÊCHEURS

L'Amicale des Pêcheurs remercie les enfants d'avoir répondu présents le 11 juin dernier lors de notre concours de pêche.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 44 petits pêcheurs qui sont tous repartis avec des souvenirs et des cadeaux.

Merci à DECATHLON Soissons de nous avoir soutenu et à nos différents donateurs d'avoir permis d'organiser cette journée.

A très bientôt, nous l'espérons, pour un nouveau concours.



Le Bureau



ETAT CIVIL

NOS PEINES

M. Paul PETIT le 22 janvier 2022 à Compiègne (Oise)

M. Antoine HIDALGO le 11 mars 2022 à Thury en Valois (Oise)

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis



NOS JOIES

PACS



M. Dan DEVILLIERS et Mme Alicia DEBOTTE le 25 février 2022

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux pacsés

NAISSANCE

Paul LE BLANC le 08 avril 2022 à Meaux (Seine et Marne)

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau concitoyen
et
adressons nos plus chaleureuses félicitations à ses parents.



INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63



Conseil Départemental: 03.44.06.60.60

Collège Marcel Pagnol : 03.44.87.20.47

Lycée Jean Monnet : 03.44.39.30.90

Lycée Robert Desnos : 03.44.39.45.50

Cabinet Médical Rue du Valet 60 620 BETZ

Kinésithérapeute 03.44.87.33.30

SCM Centre Dentaire de Betz 03.44.87.33.06



Pharmacies :

ROMBAUX 60 890 MAREUIL SUR OURCQ 03.44.87.39.97

DELAHAYE et SERVAIS 60 620 BETZ 03.44.87.20.18

Point d'accueil SICAE OISE

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

104 rue Nationale

60 610 La Croix Saint Ouen

03 44 926 926



L'accueil téléphonique SAUR

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

pour les appels consommateurs : 03.60.56.40.01

7j/7 et 24h/24 pour les urgences techniques : 03.60.56.40.09

Les horaires d'ouvertures de nos points d'accueil clientèle dans l'Oise :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez vous de 13h30 à 16h30

AGENCE DE CREPY EN VALOIS

11 Rue St Eloi

60800 Crépy en Valois





RÉNOVATION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
ÉLECTRICITÉ | PLOMBERIE
PARQUET | CARRELAGE | ISOLATION | PLACO
PEINTURE | PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

DEPLACEMENT & DEVIS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

bricolaise@gmail.com

08 31 55 46 08

bricolaise.fr



Ô MARCHÉ*

1 Grande Rue 60 890 THURY EN VALOIS

Horaires d'ouverture :

Du Mercredi au Vendredi : 8 H 45 - 13 H 00
15 H 00 - 19 H 00

Le Samedi : 8 H 45 - 19 H 00

Le Dimanche : 8 H 45 - 15 H 00

03.64.23.61.65

o.marche60890@gmail.com



Marie-Cécile HEURLIER

PEDICURE - PODOLOGUE

Diplômée d'Etat
Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue
60890 THURY-EN-VALOIS
03 44 87 23 09

COEUR DE POIL

TOILETTAGE À DOMICILE

CHEZ VOUS OU CHEZ MOI
PROMENADE, ÉDUCATION CANINE
VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROUTIN
2, RUE DE LA FERME
60890 THURY EN VALOIS

06.59.82.44.66
COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR



Peau Neuve

06.37.67.04.74
Facebook: peau neuve - Linda



MR BARRIOS MANUEL



**JARDINAGE ET TRAVAUX
DIVERS
CHEQUES EMPLOI SERVICE**

62 RUE DE CREPY
60890 THURY EN VALOIS

03 44 87 52 94 / 06 87 56 51 54